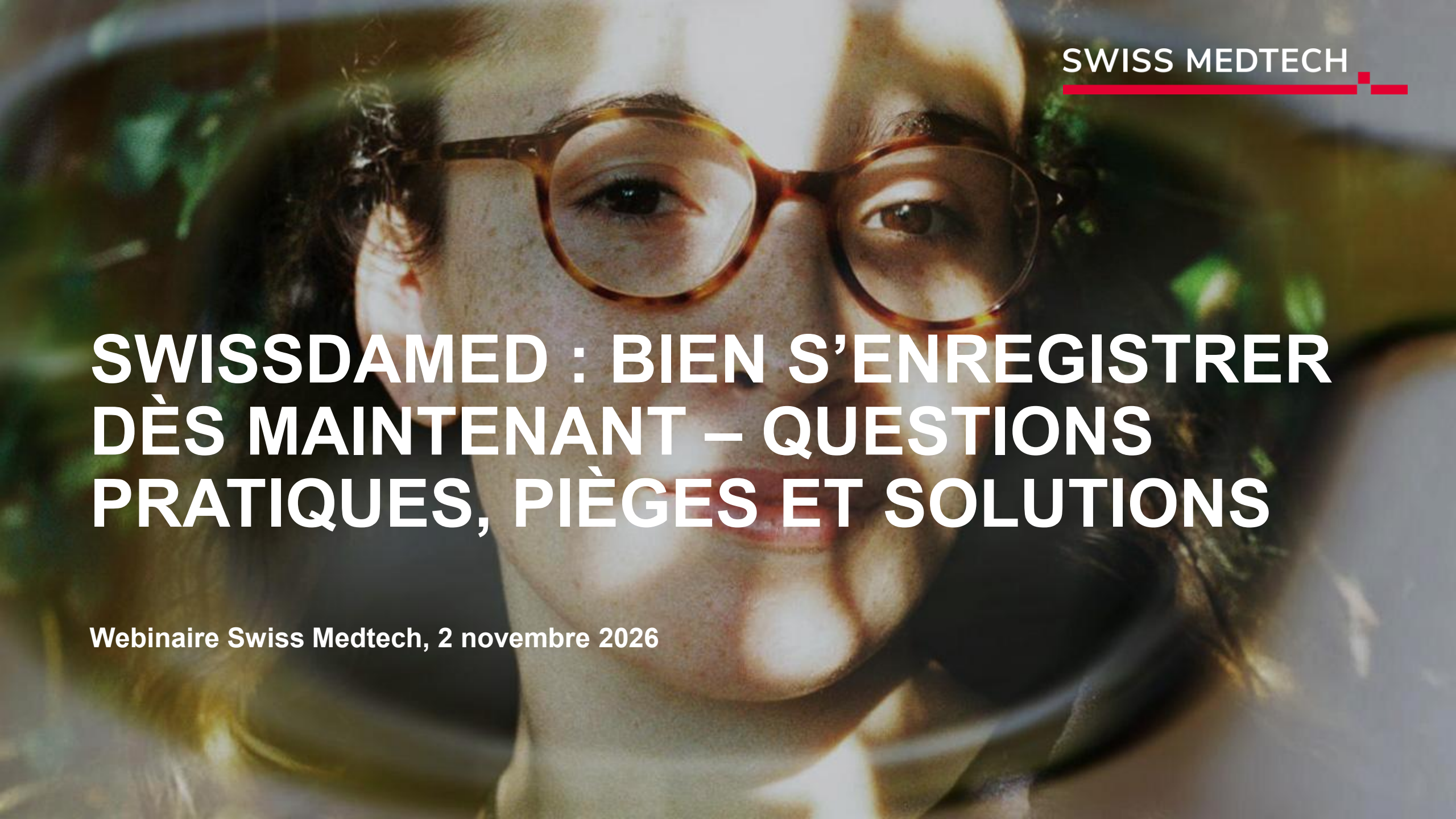


SWISS MEDTECH

SWISSDAMED : BIEN S'ENREGISTRER DÈS MAINTENANT – QUESTIONS PRATIQUES, PIÈGES ET SOLUTIONS

Webinaire Swiss Medtech, 2 novembre 2026

RÈGLES DU WEBINAIRE

Veuillez couper votre microphone

Veuillez désactiver votre caméra

Questions via le chat

Le webinaire est enregistré



Animatrice
Carina Schaller,

Responsable Public Affairs
Membre de la direction

Expertes
- Natacha Sieber, Swissmedic, collaboratrice scientifique
- Vincent Lavanchy, Swissmedic, swissdamed chef de projet

Le PDF et l'enregistrement seront publiés sur notre site Internet : https://www.swiss-medtech.ch/

AUTRES POSSIBILITÉS DE S’INFORMER

- Webinaire « How to register and manage medical device data in swissdamed » en anglais (organisé par Swissmedic), 10 novembre 2026, 14 h 00–15 h 30
- Vidéo et présentation du premier webinaire de Swissmedic sur son site Internet : https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/dispositifs-medicaux/base-de-donnees-sur-les-dispositifs-medicaux/swissdamed-informations.html

ACCUEIL ET INTRODUCTION

- Swiss Medtech aide ses membres à mettre en œuvre efficacement et correctement les exigences légales et les prescriptions des autorités.
- L'enregistrement dans swissdamed est une obligation légale et non une solution sectorielle lancée par Swiss Medtech.
- Swiss Medtech s'est opposée à l'introduction de frais d'enregistrement supplémentaires. Ceux-ci n'ont toutefois pas pu être évités au cours du processus politique.
- Bases légales de swissdamed :
 - **LPTh, art. 62c : système d'information sur les dispositifs médicaux**
 - **ODim, art. 17 : identification unique des dispositifs, notamment al. 5**
 - **ODim, art. 108 : notification et enregistrement des dispositifs, systèmes et nécessaires**
- Il appartient désormais à la branche de respecter le délai d'enregistrement fixé au 31 décembre 2026.